

JUMP Europe Q&A

Mise à jour : 7 septembre 2023



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr

- ***Serait-il possible de clarifier ce que veut recouvrir « internationalisation des entreprises via les pôles et filières » dans l'intitulé du lot 2?***

JUMP Europe n'est pas mobilisable pour soutenir les activités de développement à l'international d'une entreprise individuelle. Par contre, JUMP Europe peut être mobilisé par un pôle ou une filière qui souhaiterait monter un projet européen d'interclustering (type Euroclusters ou Horizon Europe/Ecosystèmes européens d'innovation) en vue d'ouvrir des perspectives de développement à l'international à ses membres.

- ***Une fois mon projet sélectionné pour un soutien de JUMP Europe, suis-je libre de choisir le consultant qui réalisera l'accompagnement?***

Non, la Région a sélectionné dans le cadre d'un marché une équipe de consultant pour chaque lot de JUMP Europe. Le porteur sélectionné sera donc mis en lien avec cette équipe directement par la Région.

- ***Est-ce que la traduction fait partie des activités éligibles à l'accompagnement?***

Le consultant peut accompagner le porteur dans la rédaction de la candidature en anglais, et la traduction le cas échéant, mais cette activité sera menée au détriment d'autres actions méthodologiques ou de recherche de partenaires dans le cadre de la durée de l'accompagnement.

● ***Pour combien de temps JUMP Europe est-il mis en place ?***

JUMP Europe sera mis en œuvre sur une durée de 4 ans.

● ***Quelle est la répartition de projets sélectionnés par année?***

Le volume horaire maximum par lot et par année est réparti de la manière suivante:

- Lot 1 : pour 240h (ex: 8 accompagnements de 30h)
- Lot 2 : pour 240h (ex: 8 accompagnements de 30h)
- Lot 3 : pour 150h (ex: 5 accompagnements de 30h)

● ***Est-ce que la biodiversité est incluse dans les lots ?***

Oui la biodiversité est rattachée au lot 1 : Transition énergétique et climatique/Environnement/Mobilité durable.

● ***Puis-je bénéficier de l'outil pour candidater à un prix européen?***

Oui dans la mesure où le prix est inscrit dans un programme européen (ex : Capitale européenne de l'Innovation dans le programme Horizon Europe).

● ***Peut-on communiquer sur l'outil à nos partenaires?***

Si vos partenaires sont normands et intéressés par les projets européens, vous pouvez leur transmettre les informations sur

JUMP Europe et les inviter à nous contacter : jump.europe@normandie.fr

- ***Le programme Horizon Europe entre t-il dans le périmètre de JUMP Europe?***

Oui, tout à fait, car il s'agit d'un programme sectoriel européen géré directement par la Commission européenne ou ses agences exécutives. Horizon Europe est couvert par les lots 1 et 2 de JUMP Europe.

- ***Les appels à projets 2023 sont-ils éligibles à un soutien JUMP Europe?***

Oui, si les délais de préparation de la candidature sont suffisants pour répondre à l'appel en question.

- ***Les appels PCRI (Projet Collaboratif de Recherche International) de l'ANR sont-ils éligibles à un soutien JUMP Europe?***

Non ils ne sont pas éligibles car il ne s'agit pas d'un financement européen relevant des programmes Interreg ou des programmes sectoriels européens.

- ***Les établissements scolaires candidats à un soutien Erasmus+ sont-ils éligibles à un soutien JUMP Europe?***

Oui, tout à fait, dans la mesure où ils sont situés en Normandie.

- ***Les associations sont-elles éligibles à un soutien de JUMP Europe?***

Oui, tout à fait, dans la mesure où elles sont situées en Normandie (siège ou antenne) et souhaitent se positionner sur un programme couvert par JUMP Europe.

● ***Quels sont les consultants qui assureront l'accompagnement dans le cadre de JUMP Europe?***

- Lot 1: Groupement des pôles de compétitivité TES + NextMove + Valorial
- Lot 2: Erdyn
- Lot 3: Groupement des cabinets Eléo Conseil + Alba International + Soleviam Conseil

● ***Est-il possible de cumuler 2 soutiens de 30h pour un même projet (30h préparation/30h redépôt)?***

Non, une seule aide JUMP est possible par bénéficiaire, par projet et par année calendaire.

● ***L'ensemble du programme CERV (Citizens, Equality, Rights and Values) est-il éligible à JUMP Europe?***

Oui, tout à fait.

● ***Quelle est l'articulation entre JUMP Europe et les PCN/Points de contact nationaux des différents programmes européens?***

Les PCN peuvent être mobilisés en amont de votre candidature JUMP Europe pour vérifier l'adéquation de votre projet avec le contenu et les critères d'éligibilité du programme visé. Le consultant peut aussi saisir le PCN si cela lui semble nécessaire.

- ***Pourriez-vous préciser la différence entre les formules 30h et 60h?***

La formule d'accompagnement de 60h maximum concerne les porteurs de projets souhaitant se positionner comme coordinateurs de projets européens. La formule de 30h maximum concerne les porteurs de projets souhaitant se positionner comme partenaires de projets ou les projets qui tentent un redépôt sur un programme européen, après une première tentative infructueuse.

- ***Pourriez-vous préciser le processus de sélection d'un projet pour un soutien de JUMP Europe?***

Les candidatures à un soutien de JUMP Europe seront évaluées par l'équipe JUMP Europe de la DEI de la Région, en lien étroit avec les directions sectorielles concernées de la Région. Un point de diagnostic avec les consultants sera également organisé avec les candidatures éligibles ayant reçu un avis favorable des services de la Région.

- ***Les webinaires de présentation seront-ils enregistrés et accessibles, ainsi que le support de présentation?***

Oui le webinaire de lancement est dès à présent disponible sur cette page : [Replay - Webinaire de lancement de Jump Europe - 06 juillet 2023 - Europe en Normandie \(europe-en-normandie.eu\)](https://europe-en-normandie.eu)

Les webinaires thématiques seront aussi disponibles à la rediffusion en septembre prochain.

- ***Comment puis-je m'inscrire aux webinaires thématiques de septembre?***

Via le formulaire d'inscription : <https://forms.office.com/e/AeKhvMRzwm>



RÉGION
NORMANDIE



www.normandie.fr